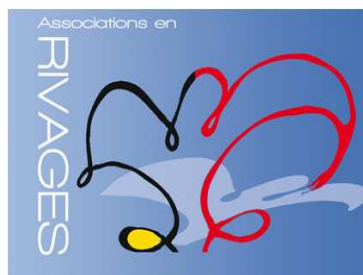


Sujet: [INTERNET] Consultation publique projet d' arrêté-cadre du PGE Adour
De : "> Brugerolles Jean-Pierre (par Internet)" <brugerolles.jean-pierre@orange.fr>
Date : Fri, 26 Jul 2013 16:36:27 +0200 (CEST)
Pour : ddt-32-apsechadour@gers.gouv.fr
Copie à : pierre tachon <pierre.tachon0720@orange.fr>

en **PJ la contribution** du collectif d' associations du VAL d ' ADOUR RIVAGES à la consultation citée en objet.

préfet du gers courrier.odt	Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
------------------------------------	---



Monsieur le Préfet du Gers

Monsieur le Préfet

Notre collectif rassemble actuellement 62 associations du Val d'Adour. Tous nos adhérents sont unanimes pour répondre à la consultation publique du projet d'arrêté cadre du PGE Adour sur les deux points évoqués ci-dessous

Tout en soulignant les progrès accomplis de l'amont, nous déplorons que les mesures ne répondent toujours pas aux objectifs de préserver le DOE puisque les premières mesures d'interdiction n'interviennent que lorsque le débit de l'Adour est déjà inférieur de 45% au DOE

Vous aviez pris l'an dernier une bonne mesure en période de crise en limitant le débit à 80 % de tous les canaux. Cette mesure équitable a démontré l'an dernier son efficacité. Or, non seulement cette mesure n'est pas reprise dans votre projet, mais elle est accentuée pour seulement 2 canaux risclous dans des conditions discutables pour l'environnement, comme si le problème de l'aval concernait que l'aval.

Pourtant, le Gers a su faire comprendre aux Hautes-Pyrénées que le problème global de l'aval ne pouvait se résoudre qu'avec le concours de l'amont et, lorsqu'il y a un problème gersois, vous faites exactement l'inverse en ne le traitant que localement. C'est complètement surréaliste, inefficace et inéquitable.

Nous vous demandons instamment de bien vouloir supprimer les dispositions inacceptables en interdictions totales pour les remplacer par celles prises l'an dernier en pareille circonstance.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Pierre BRUGEROLLES
Président du collectif RIVAGES
26 juillet 2013

Collectif d'Associations du Val d'Adour RIVAGES
1 rue du Bousquet - 65500 ARTAGNAN
collectif.rivages@gmail.com

Collectif d'associations du Val d'Adour RIVAGES
1 rue du Bousquet - 65500 ARTAGNAN
collectif.rivages@gmail.com